

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées

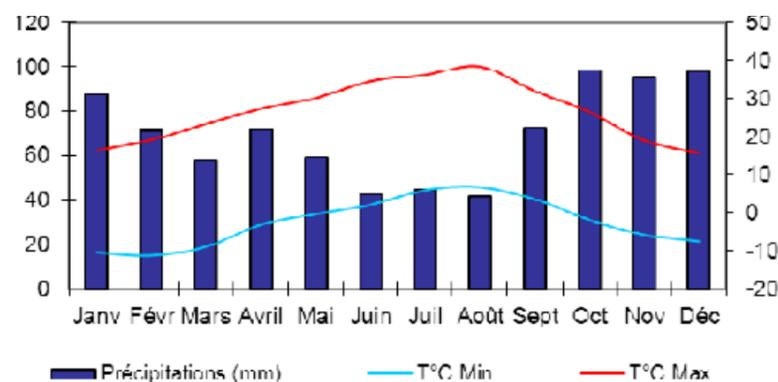
1.3.1. Environnement climatique et économie d'énergie

Les données climatiques doivent être prises en considération :

- d'une part, les vents influent sur les dispersions de flux polluants, sur la propagation de bruits, d'odeurs, sur l'assainissement de l'air,
- d'autre part, les précipitations renseignent sur la pluviométrie locale, sur les niveaux de pluie maximale qui ont pu être observés sur la région, les pluies ayant une incidence première sur les écoulements d'eaux superficielles,
- enfin, les températures doivent aussi être considérées de manière à adapter les installations, les équipements mis en place sur la commune aux risques liés aux gels, voire aux périodes de fortes chaleurs.

La commune de Saint-Dolay est soumise à un climat tempéré océanique présentant des températures douces, un ensoleillement moyen. Les hivers sont doux et pluvieux, les étés frais et relativement humides. Les vents sont majoritairement d'Ouest à Sud-Ouest.

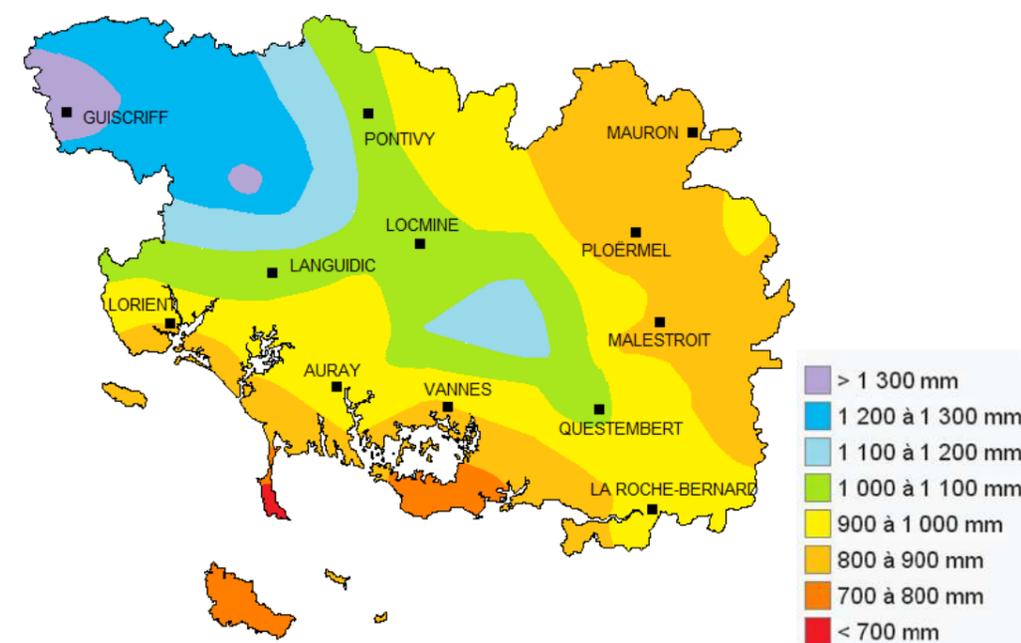
Normales de températures et de précipitations entre 1989 et 2006 (Arzal)



Températures sur le secteur de Saint-Dolay

La pluviométrie se situe autour des 750 mm par an en moyenne. Hormis l'été, les précipitations varient peu au cours de l'année. La régularité de la pluviométrie est propice à la récupération des eaux pluviales toute l'année pour des utilisations extérieures (arrosage, lavage).

Carte des précipitations annuelles dans le Morbihan (moyenne sur la période de 1997-2006)



L'amplitude thermique est faible et caractéristique d'un climat océanique.

La période de chauffage est relativement longue (octobre-avril).

Les périodes à risque de surchauffes sont principalement juillet et août. L'écart de température jour/nuit (10°C en moyenne) est favorable à l'utilisation d'une ventilation nocturne.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

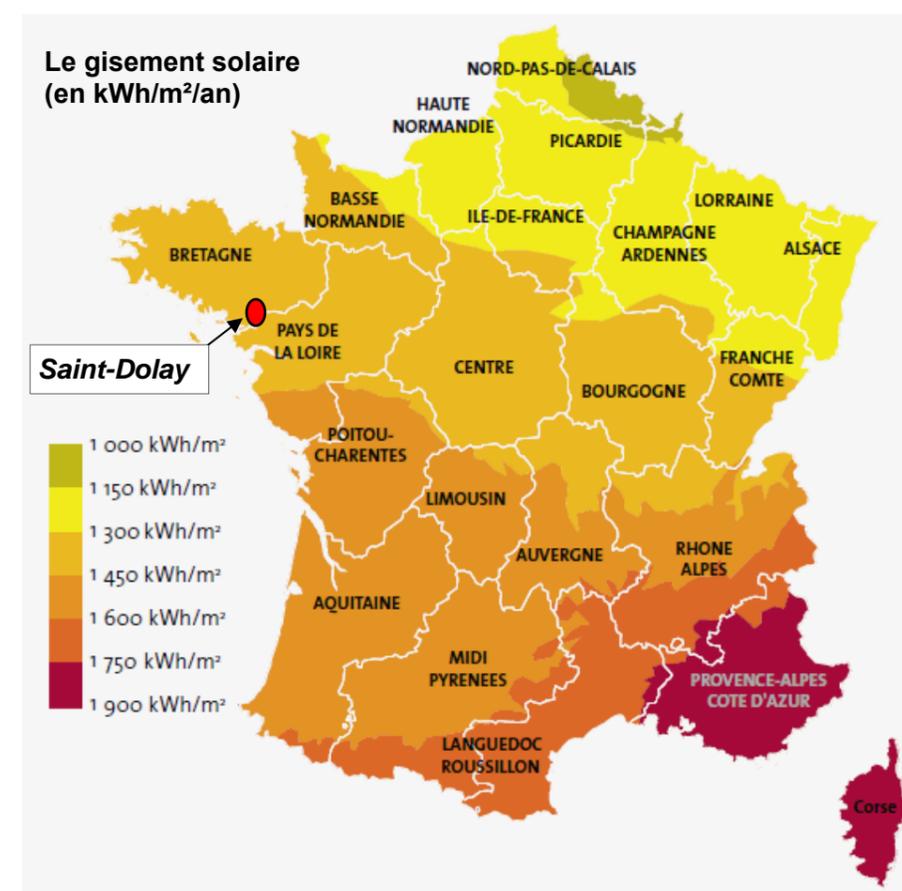
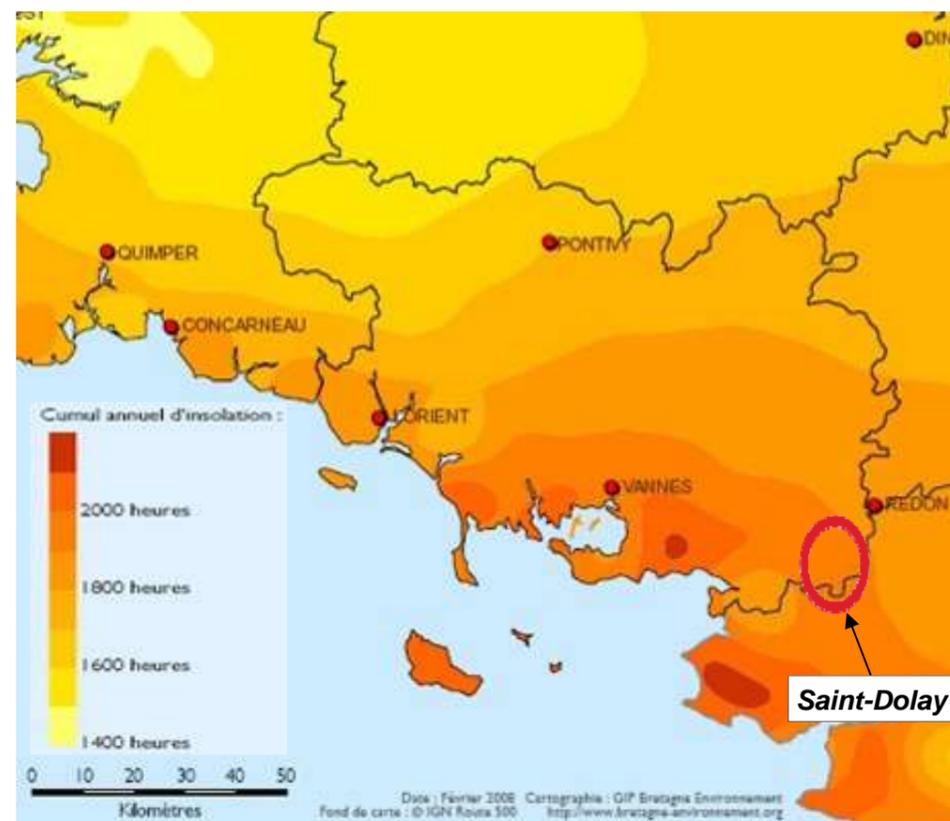
1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées

1.3.1. Environnement climatique et économie d'énergie

POTENTIEL SOLAIRE

Le solaire regroupe deux types d'énergie : le photovoltaïque et le solaire thermique (chauffe-eau solaire). Peu de données sont disponibles concernant les bâtiments équipés de panneaux ou chauffe-eaux solaires sur le secteur. Cependant, le profil énergétique de la communauté de communes Arc Sud Bretagne réalisé par le conseil général du Morbihan estime à 24,8 GWh/an le potentiel de production de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique combiné) du territoire intercommunal. Cela représenterait 3,8% de la consommation finale d'énergie de l'année 2010.

Aussi, un plan d'aide à l'installation de systèmes solaires a été mis en place par l'ADEME, le plan soleil, afin d'aider les particuliers, les professionnels et les municipalités à s'équiper.



Titre 1

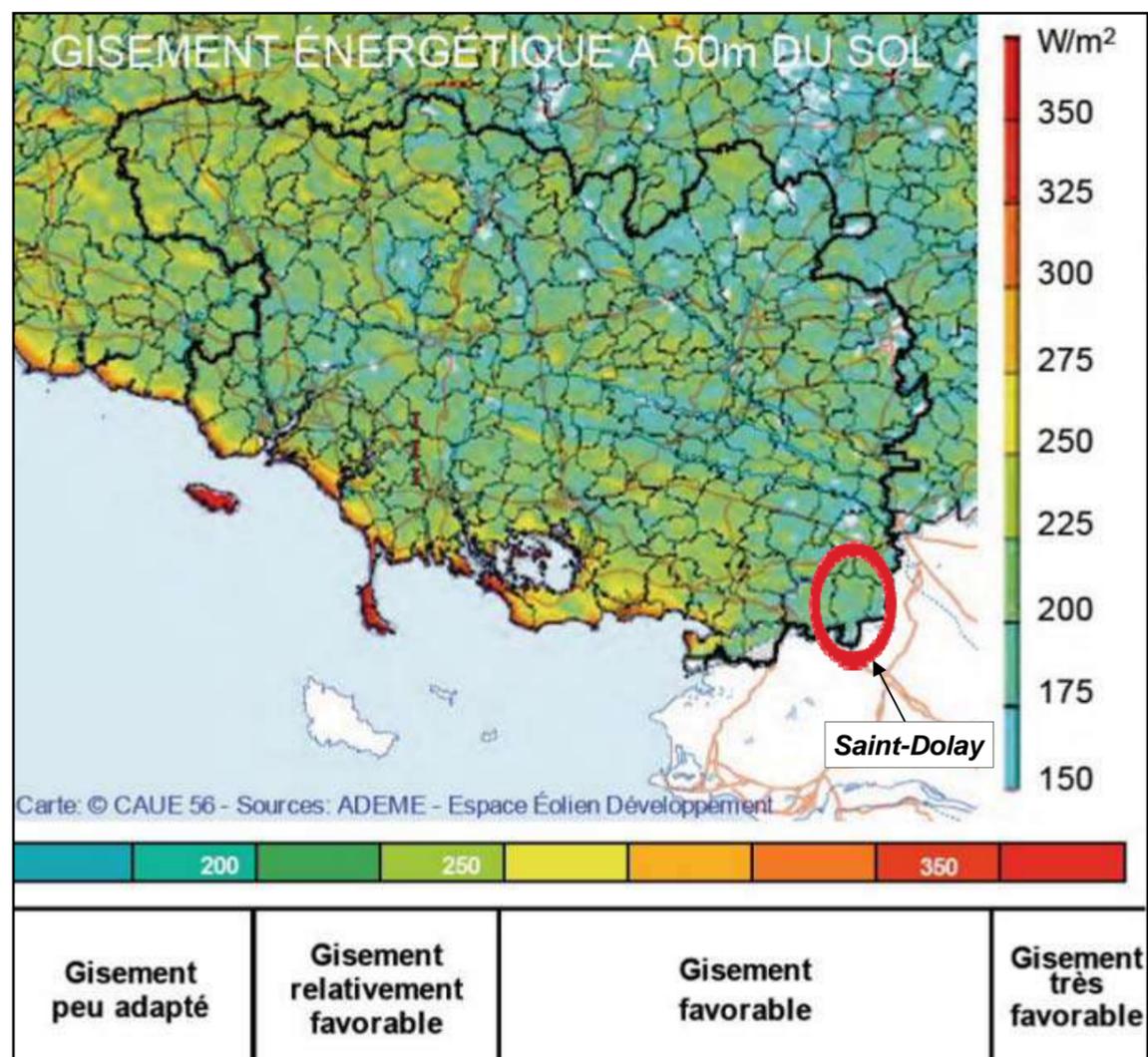
Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.1. Environnement climatique et économie d'énergie



POTENTIEL ÉOLIEN

La région Bretagne est la seconde région la plus ventée de France, et le Morbihan s'est fixé des objectifs importants en termes d'intégration de parc éolien sur son territoire.

La commune de Saint-Dolay est classée en zone favorable au Schéma Régional Énergie Terrestre mis en place en 2012 par la région dans le cadre du Schéma Climat Air Énergie.

Le profil énergétique de la communauté de communes Arc Bretagne Sud, publié en 2014 à partir d'un état des lieux basé sur l'année 2010, estime à 100 GWh/an le potentiel de production énergétique du secteur éolien sur le territoire, ce qui représente 36% du potentiel de production de l'ensemble des énergies renouvelables estimé pour la communauté de communes. Ces projections pour l'énergie éolienne s'appuient notamment sur les perspectives de production des zones de développement éolien approuvées ou en cours d'instruction du pays de Muzillac et du pays de La Roche Bernard.

Un projet de parcs éoliens (4 éoliennes) avait été engagé au Sud de la commune de Saint-Dolay en 2015. Mais il a été avorté en 2017 en raison de son positionnement au cœur d'un secteur sensible d'intérêt paysager et écologique : à 350 mètres du parc national de la Brière et à 8 km du site inscrit de la Grande-Brière.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.1. Environnement climatique et économie d'énergie

RÉSEAUX DE CHALEUR

Les réseaux de chaleur sont des vecteurs stratégiques pour l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique, réduisant par là même les consommations de combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre.

Néanmoins, il n'existe pas de réseaux de chaleur et/ou de froid utilisant les énergies renouvelables ou de récupération sur la commune. Cela est principalement lié à l'absence d'unités de production de chaleur suffisamment importantes. Aucun projet de création de réseau de chaleur n'est prévu à l'heure actuelle sur la commune.

VALORISATION DE LA BIOMASSE

La commune dispose d'un potentiel important pour la valorisation de la biomasse qui pourrait être développé :

- soit par la filière bois-énergie,
- soit par la méthanisation qui permet de valoriser les effluents d'origine agricole notamment.

Ces filières peuvent offrir des débouchés intéressants : réseaux de chaleur, injection de biogaz dans le réseau.

À l'échelle de la communauté de commune Arc Bretagne Sud, le bois est la 4ème source d'énergie derrière l'électricité, les produits pétroliers et le gaz, il représente 7% de la consommation totale d'énergie. Le potentiel de production du bois énergie (hors bois bûche) est estimé à 47 GWh, soit 17% de la production potentielle estimée pour l'ensemble des énergies renouvelables.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.2. Une qualité de l'air globalement satisfaisante

LA LOI

La réglementation visant à limiter la pollution atmosphérique repose sur 3 lois :

- la loi du 19 juillet 1976, relative aux installations classées,
- la loi du 2 août 1961, relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs,
- la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996. Cette loi a imposé la surveillance de la qualité de l'air, sur l'ensemble du territoire national avant 2000.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR

Les principales sources de pollution, peuvent être classées en 2 catégories.

Les sources fixes : production d'énergie thermique, incinération d'ordures ménagères, industries. Les types de pollution produits sont le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les poussières.

Les sources mobiles : transports et en particulier les automobiles qui émettent des oxydes d'azote (NO_x) (75% de la totalité), du plomb (Pb).

QUALITE DE L'AIR SUR LA COMMUNE

Le département du Morbihan s'inscrit dans un réseau de mesures de la qualité de l'air conduit par AirBreizh, association du réseau national ATMO (agrée par le ministère de l'environnement). Dans le département du Morbihan trois stations de mesure sont implantées sur l'agglomération de Vannes et de Lorient. Ces stations ne sont pas représentatives de la qualité de l'air sur la commune de Saint-Dolay.

Le site Internet Buld'Air de l'ADEME permet néanmoins de relever que la qualité de l'air a été **bonne à très bonne** plus de 300 jours en 2009 pour les communes de Nantes, Rennes et Lorient. Ces données ne sont toutefois pas retenues pour décrire la qualité de l'air pour Saint-Dolay.

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.2. Une qualité de l'air globalement satisfaisante (suite)

Le Schéma régional Climat Air Energie de Bretagne (SRCAEB) : un outil pour prévenir et réduire la pollution atmosphérique

Le SRCAEB constitue un document cadre pour les documents d'urbanisme. Ce schéma s'adresse plus globalement à l'ensemble des acteurs économiques et politiques de Bretagne afin que les enjeux climatiques, énergétiques et de la qualité de l'air, fassent partie intégrante des futures décisions stratégiques et opérationnelles à tous les niveaux. Le SRCAEBB constitue un document d'orientations générales sur lequel s'appuieront nombre de documents tel le PLU. Le SRCAEB de Bretagne a été approuvé par le Préfet de Région le 4 novembre 2013. Il comprend 32 fiches orientations voulues comme un cadre préfigurateur à un plan d'actions. Ce document décrit les orientations qui peuvent être reprises dans un PLU.

Les orientations du SRCAEB de Bretagne sont présentées dans le tableau ci-joint.

Le Plan Air Climat Énergie Territoriaux (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel qui a pour finalité la lutte contre le réchauffement climatique en mobilisant tous les EPCI de plus de 20 000. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET des communautés de communes Arc Sud Bretagne et de Questembert Communauté est en cours. Il devra être compatible avec le SRCAEB ainsi que le SCoT.

Les grandes orientations du SRCAEB

Bâtiment	1	Déployer la réhabilitation de l'habitat privé
	2	Poursuivre la réhabilitation performante et exemplaire du parc de logement social
	3	Accompagner la réhabilitation du parc tertiaire
	4	Généraliser l'intégration des énergies renouvelables dans les programmes de construction et de réhabilitation
	5	Développer les utilisations et les comportements vertueux des usagers dans les bâtiments
Transport de personnes	6	Favoriser une mobilité durable par une action forte sur l'aménagement et l'urbanisme
	7	Développer et promouvoir les transports décarbonés et/ou alternatifs à la route
	8	Favoriser et accompagner les évolutions des comportements individuels vers les nouvelles mobilités
Transport des marchandises	9	Soutenir le développement des nouvelles technologies et des véhicules sobres
	10	Maîtriser les flux, organiser les trajets et développer le report modal vers des modes décarbonés
Agriculture	11	Optimiser la gestion durable et diffuser l'innovation technologique au sein des entreprises de transports des marchandises
	12	Diffuser la connaissance sur les émissions GES non énergétiques du secteur agricole
Aménagement et urbanisme	13	Développer une approche globale climat air énergie dans les exploitations agricoles
	14	Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique
Qualité de l'air	15	Engager la transition urbaine bas carbone
	16	Intégrer les thématiques climat air énergie dans les documents d'urbanisme et de planification
Activités économiques	17	Améliorer la connaissance et la prise en compte de la qualité de l'air
	18	Intégrer l'efficacité énergétique dans la gestion des entreprises bretonnes (IAA, PME, TPE, exploitations agricoles...)
	19	Généraliser les investissements performants et soutenir l'innovation dans les entreprises industrielles et les exploitations agricoles
Energies renouvelables	20	Mobiliser le gisement des énergies fatales issues des activités industrielles et agricoles
	21	Mobiliser le potentiel éolien terrestre
	22	Soutenir l'émergence et le développement des énergies marines
	23	Mobiliser le potentiel éolien offshore
	24	Accompagner le développement de la production électrique photovoltaïque
	25	Favoriser la diffusion du solaire thermique
	26	Soutenir et organiser le développement des opérations de méthanisation
	27	Soutenir le déploiement du bois-énergie
	28	Développer les capacités d'intégration des productions d'énergies renouvelables dans le système énergétique
Adaptation	29	Décliner le PNACC et mettre en œuvre des mesures « sans regret » d'adaptation au changement climatique
Gouvernance	30	Améliorer et diffuser la connaissance sur le changement climatique et ses effets en Bretagne
	31	Développer la gouvernance pour favoriser la mise en œuvre du schéma
	32	Mettre en place un suivi dynamique du schéma

Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

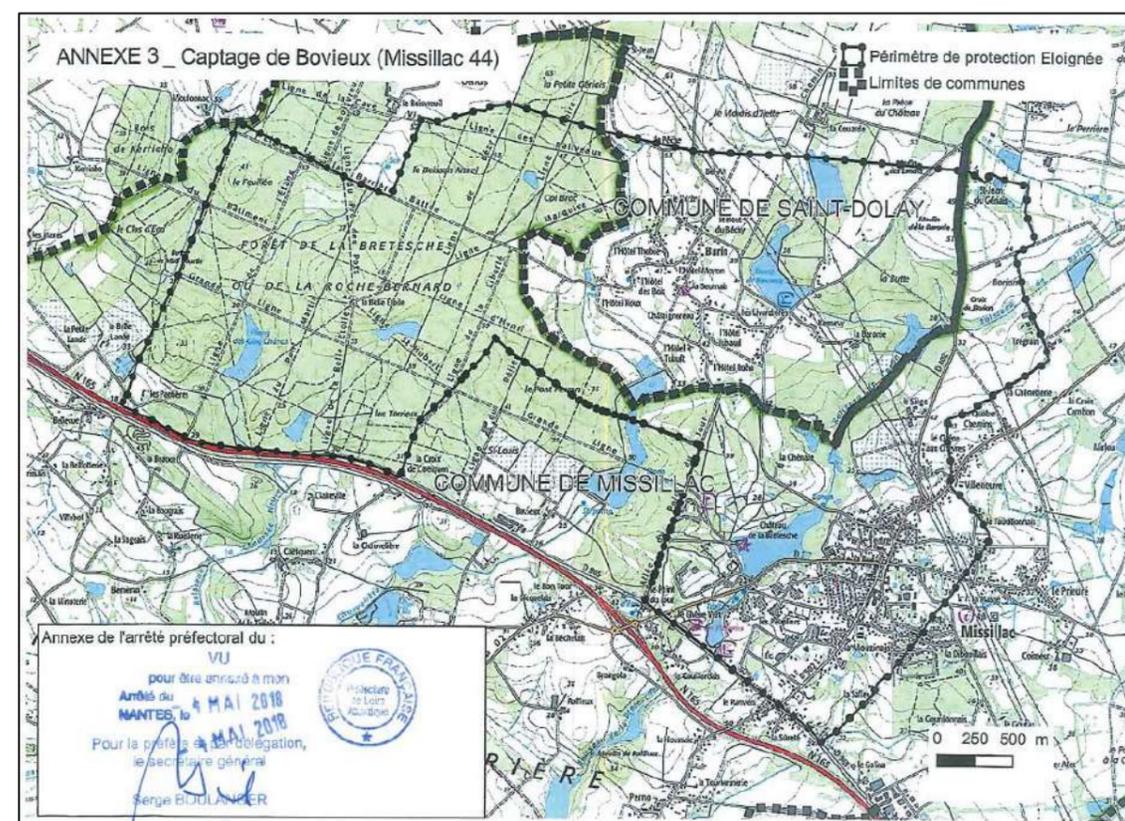
1.3.3. L'alimentation en eau potable et la protection de la ressource en eau

La commune de St Dolay fait partie du collège territorial de Muzillac – La Roche-Bernard qui est né de la fusion des syndicats d'adduction en eau potable (SIAEP) de Muzillac et de La Roche-Bernard. La production, le transport et la distribution de l'eau sont assurés par Eau du Morbihan sur l'ensemble du collège territorial. L'exploitation est confiée à SAUR France.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par la SAUR. Le nombre total d'abonnés sur le territoire du CT en 2017 est de 4 696 (4620 en 2016) d'après le rapport d'activités du syndicat de L'Eau du Morbihan.

La commune de Saint-Dolay reçoit l'eau potable à partir de l'usine de traitement du Drézet sur la commune de Férel qui prélève l'eau dans la Vilaine. Les eaux captées sont de bonne qualité bactériologique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation.

Il n'existe pas de point de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune. La commune est toutefois concernée par le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Bovieux sur la commune de Missillac (44). L'arrêté du 4 mai 2018 portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection n'instaure pas de servitude dans ce périmètre éloigné.



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.4. La gestion des eaux pluviales

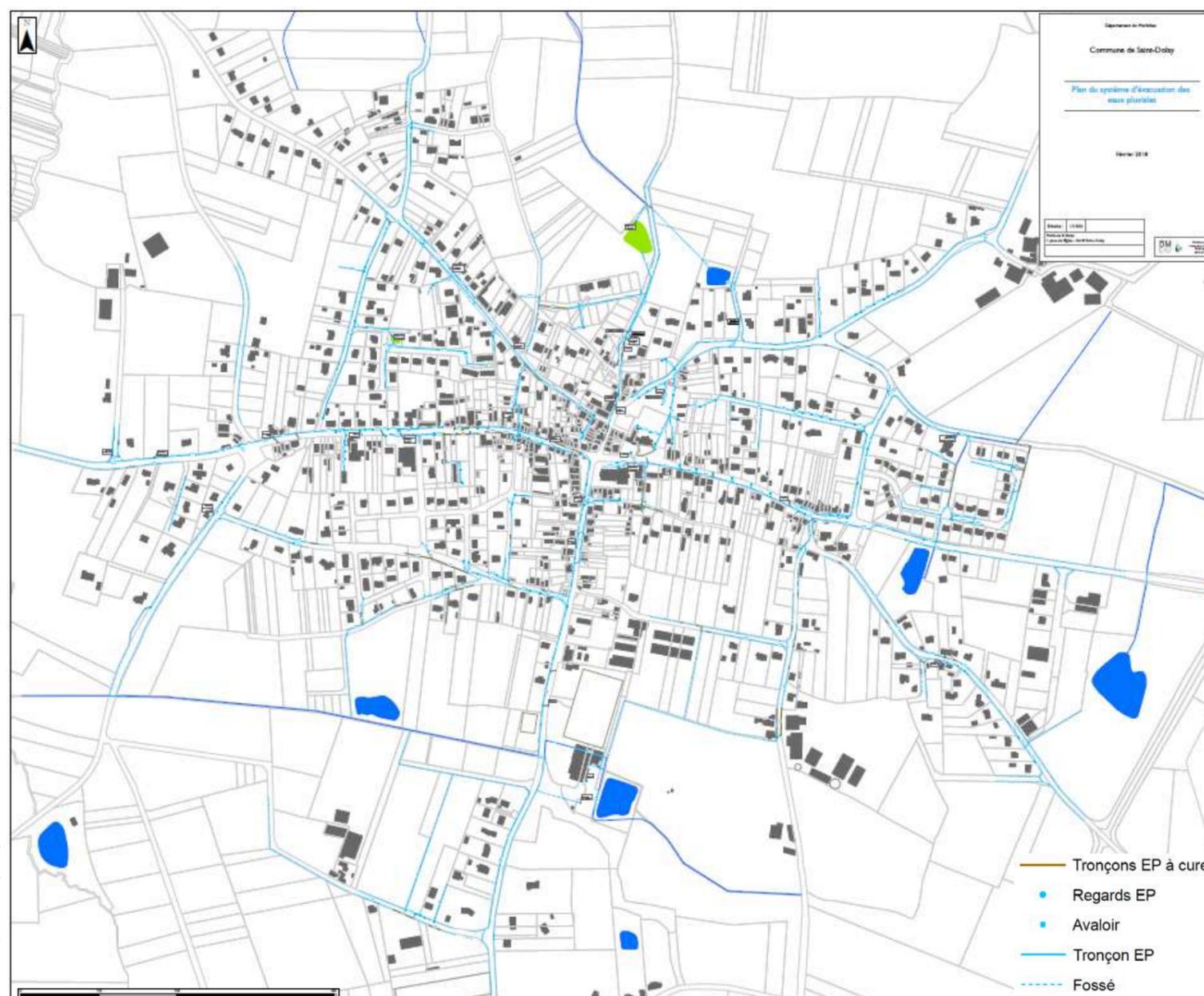
La commune est équipée d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales du bourg sont donc collectées dans un réseau distinct du réseau de collecte des eaux usées. Elles sont drainées et canalisées par des collecteurs enterrés. Sur les secteurs moins densément urbanisés, les eaux pluviales sont drainées par des fossés, partiellement busés au niveau des entrées de champ ou des accès aux habitations. On dénombre ainsi 13 500 ml de réseau EP et 11 500 ml de fossés sur la zone agglomérée du bourg. L'ensemble des rejets de l'agglomération se fait dans le ruisseau du Moulin Neuf (bassin versant de la Vilaine).

2 ouvrages de rétention sont recensés sur la structure de collecte des eaux pluviales du bourg. Ils ont été créés lors de l'aménagement de lotissements ou de ZAC (Le Clos des Forges et la ZAC des Châtaigniers – 1^{ère} tranche). Les deux ouvrages sont conformes à la réglementation actuelle.

Parallèlement au PLU, la commune a lancé la réalisation d'une schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Plusieurs désordres hydrauliques et qualitatifs ont été recensés dans le cadre de la réalisation du diagnostic. Cette étude permet d'étudier le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales, de proposer des solutions adaptées pour résoudre les dysfonctionnements et gérer au mieux les incidences de l'urbanisation future. Ce schéma directeur s'est accompagné d'un zonage pluvial.

Le plan des réseaux d'eaux pluviales ainsi que le zonage d'assainissement pluvial sont annexés au PLU.



Titre 1

Chapitre 1

L'identité dolaysienne,
garante de son
attractivité :

Contraintes, atouts et
qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.5. L'assainissement

La majeure partie de l'agglomération de Saint-Dolay possède un réseau collectif d'assainissement des eaux usées. Il comprend un réseau de collecte et de transfert des eaux usées séparatif de 12 360 ml. Ce réseau se compose d'environ 9 681 ml de canalisations gravitaires et de 2 679 ml de canalisations de refoulement. Compte-tenu de la présence de plusieurs sous-bassins versants, le réseau est équipé de 7 postes de relèvement, assurant le transfert des eaux usées vers la station d'épuration pour les zones qui ne peuvent s'y rendre gravitairement. Le réseau compte, en 2018, 451 abonnés (431 en 2013).

Bien que séparatif, le réseau de collecte des eaux usées draine des eaux parasites (anomalie du réseau, branchement non étanche, collecte d'eau pluviale). L'indice d'eau parasite est estimé à 59% selon le rapport d'affermage 2014. Une étude diagnostique des réseaux a été finalisée en 2019. Un schéma directeur et un programme de travaux sur les réseaux pour résorber les apports d'eaux parasites ont été proposés.

Le traitement des effluents est assuré par la station d'épuration de la rue de Cambony (au Nord du bourg). La station est de type 'filtres plantés de roseaux'. La capacité de cette station, mise en service en juin 2011, est de 1 700 équivalents habitants (102 kg/j DBO5, 325 m³/jour). Le rejet des effluents traités s'effectue dans le ruisseau du Moulin Neuf (bassin versant de la Vilaine). Le volume moyen reçu pour l'année 2018 est de 142 m³/j. L'installation était à 44% de sa capacité nominale. La charge actuelle traitée par la station est estimée à 537 équivalents habitants, 722 en Eq-hab en pointe (source : mise à jour du zonage eaux usées, 2019). Pour 2018, le rejet moyen dans le milieu récepteur a été conforme aux prescriptions définies par l'arrêté préfectoral.

Par ailleurs, l'**assainissement des eaux usées** sur le reste du territoire est assuré de façon autonome. La compétence est assurée par le SPANC de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne. Ce service, créé le 1^{er} janvier 2005, a pour mission de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif, qu'elles soient existantes ou neuves.

La commune de Saint-Dolay a délégué ces contrôles à la société Veolia-Eau.

En 2018, la commune comptait 727 installations autonomes (source RPQS, nombre d'installations facturables). Le contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation est réalisé tous les 6 ans. 209 installations sont classées 'non-conformes'.

Parallèlement à la révision du PLU, une mise à jour du zonage d'assainissement a été menée. Elle est annexé au PLU.

Charge journalière entrant sur le système épuratoire :

		Capacité nominale	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Moyenne 2016	Moyenne 2017	Moyenne 2018
Charge hydraulique	(m ³ /j)	325	106	141	108	118	99	142
	% de la capacité		33%	43%	33%	37%	30%	44%
Charge organique	Moyenne (kg/j)	102	38.2	32	33.3	29.5	38.6	28.2
	% de la capacité		37%	31%	33%	29%	38%	28%
	Max (kg/j)		54,6	35,1	41,3	33,6	51,1	36,4

Source : Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées, DM Eau, Mars 2019

		Capacité nominale	Moyenne 2013	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Moyenne 2016	Moyenne 2017	Moyenne 2018
Charge hydraulique	(m ³ /j)	325	106	141	108	118	99	142

Titre 1

Chapitre 1

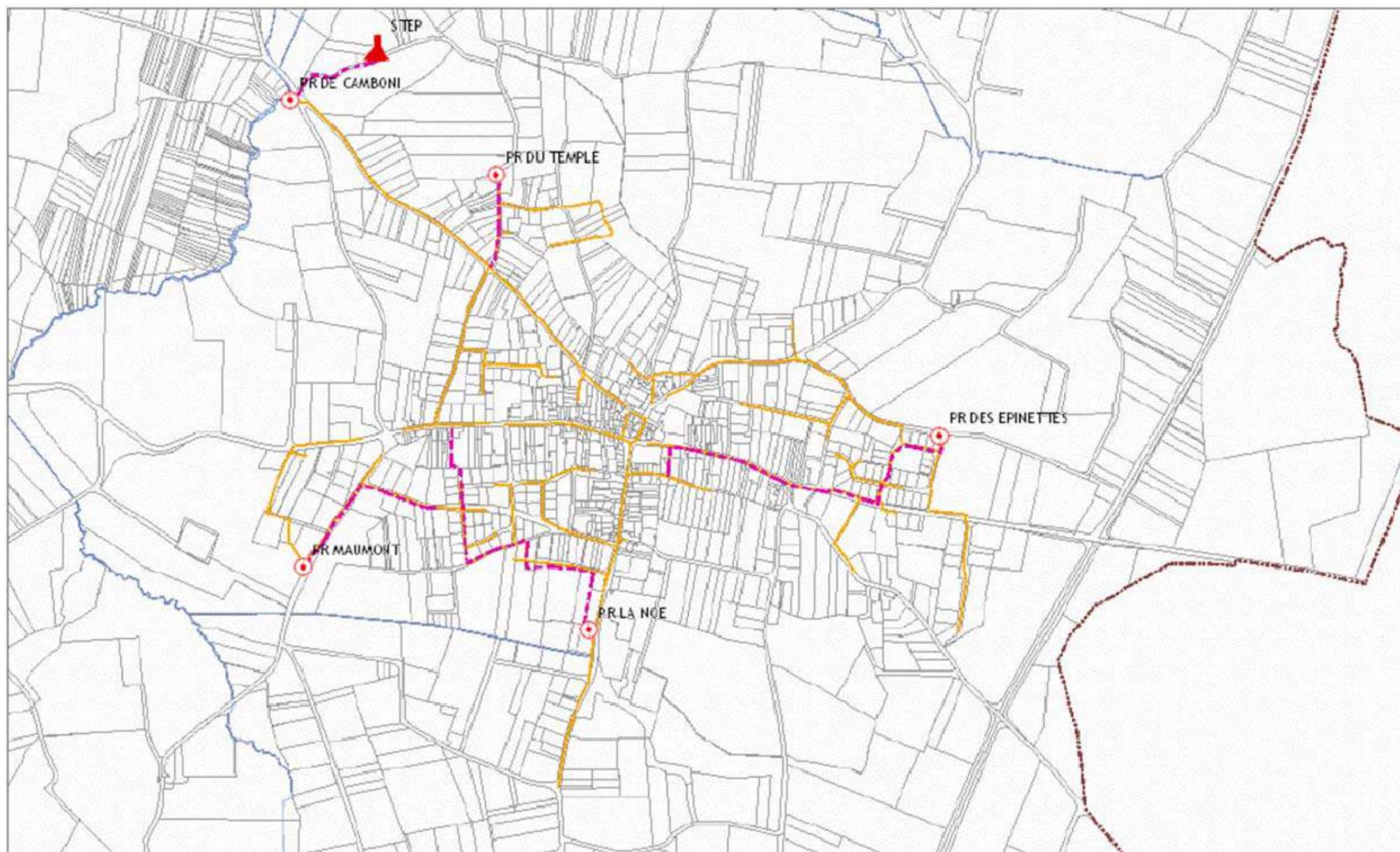
L'identité dolaysienne, garante de son attractivité :

Contraintes, atouts et qualités du territoire

1.3. Une qualité de ressources plutôt bien préservées (suite)

1.3.5. L'assainissement (suite)

Plan du réseau EU sur le bourg de St Dolay



	Commune de Saint-Dolay	Commune de Saint-Dolay	ASS_Ouvrage	 Bassin Infiltration	 Eaux usées, Gravitaire	 Sous Vide
		Date: 04/03/2015	 Station Épuration	 Bassin Orage	 Unitaire, Gravitaire	 Limite de commune
		1:10 979	 Poteau Relevement	 Bassin Rétention	 Relevement	 Limite de commune